

#### **ANNEXE Dossier d'inscription administrative**

### **ENTETE**

<u>Votre numéro étudiant</u>: Cette rubrique ne concerne que ceux d'entre vous qui ont déjà été inscrits à le Mans Université. Pour tous les autres, ce numéro d'étudiant vous sera communiqué ultérieurement via votre certificat de scolarité.

### 1 INSCRIPTION PRINCIPALE 2023-2024

Cocher la case indiquant le niveau de formation et indiquer plus précisément la discipline dans laquelle vous vous inscrivez, notamment si le diplôme auquel vous postulez comporte plusieurs spécialités. En Licence LEA, préciser les 2 langues.

(Ex : Licence Lettres ; Ingénieur parcours Mécanique; Licence STAPS parcours Education et motricité ; DUT GEA option Ressources Humaines ; Master Histoire parcours Sociétés, Cultures et Territoires ; Licence LEA Anglais- Allemand).

### 2 ETAT-CIVIL

<u>INE, INES ou BEA</u>: Pour ceux ayant eu un bac français à partir de **1995**, ce numéro figure sur le relevé de notes du bac. Le mentionner impérativement sur le dossier. Pour les autres, la scolarité attribuera un numéro provisoire.

## 3 SERVICE NATIONAL

Fournir en priorité, l'attestation de « Journée Défense Citoyenneté » (JDC) ou de « Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) (qui prouve que vous avez bien effectué votre journée) ou à défaut fournir l'attestation de Recensement (qui prouve que vous avez été bien recensé à votre Mairie).

### **4** PREMIERE INSCRIPTION

<u>Dans l'enseignement supérieur</u>: Inscrire l'année universitaire correspondant à votre première intégration dans une formation de l'enseignement supérieur (toutes formations confondues FRANCAISES ou ETRANGERES).

<u>Dans une université française</u>: Inscrire l'année universitaire correspondant à votre première intégration dans une formation FRANCAISE de l'enseignement supérieur (toutes formations françaises confondues) et mentionner l'établissement et la ville.

<u>A Le Mans Université</u> : Inscrire l'année universitaire correspondant à votre première intégration dans une formation de l'enseignement supérieur de Le Mans Université.

Nota: selon les cas rencontrés, les dates peuvent être similaires et/ou différentes dans les trois rubriques

### 6 ADRESSES

Adresse hors période universitaire : correspond généralement à l'adresse des parents (dite adresse « fixe »).

<u>Adresse pour l'année en cours</u>: correspond généralement à l'adresse de l'étudiant (dite adresse « annuelle »). Si vous ne la connaissez pas encore (recherche de location en cours par exemple) vous la communiquerez ultérieurement au Service scolarité.

Impératif: Mentionner votre numéro de téléphone portable et votre adresse courriel personnelle.

Mode d'hébergement : Cocher impérativement la case indiquée selon votre situation

### 7 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE

#### Régime d'inscription:

Vous avez interrompu vos études, vous êtes entré dans la vie active, vous relevez de la formation continue gérée par le Service de Formation Continue (SFC) de le Mans Université. Deux options s'ouvrent à vous :

- Soit vous êtes financés (totalement ou partiellement) par un organisme ou une entreprise : vous devez alors cocher la case 

  Formation continue
- Soit vous financez vous-même votre formation : vous devez alors cocher la case 

  Reprise d'études non financée

Si vous vous inscrivez au titre d'une formation en apprentissage (*joindre une copie de votre contrat d'apprentissage*), vous devez cocher la case 

Apprentissage.

Si vous vous inscrivez au titre d'une formation en professionnalisation (joindre une copie de votre contrat de professionnalisation), vous devez cocher la case 

Contrat de professionnalisation

Dans les autres cas, vous relevez de la Formation initiale et devez cocher la case correspondante

#### Statut:

Si vous avez un régime d'inscription 1, ou 4, cocher la case □ Etudiant (01)

Si vous avez un régime d'inscription 2, 3 ou 6, cocher la case □ Stagiaire formation continue (03)

<u>Profession du chef de famille/autre parent</u> : Renseigner impérativement cette rubrique à l'aide de la table ciaprès en mentionnant uniquement le code SISE correspondant.

- 10 Agriculteurs exploitants
- 21 Artisans
- 22 Commercants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 Professions libérales
- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- 42 Instituteurs et assimilés
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique.
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens

- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 61 Ouvriers qualifiés
- 66 Ouvriers non qualifiés
- 69 Ouvriers agricoles
- 71 Retraités Anciens agriculteurs exploitants
- 72 Retraités Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 73 Retraités Anciens cadres et professions intermédiaires
- 76 Retraités Anciens employés et ouvriers
- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 Autres personnes sans activité professionnelle
- 99 Non renseigné (inconnu ou sans objet)

### 8 CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE CAMPUS

### Cette démarche est obligatoire

Avant de vous inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, vous devez fournir une attestation d'acquittement de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) - que vous pourrez obtenir sur <a href="https://cvec.etudiant.gouv.fr">https://cvec.etudiant.gouv.fr</a>

#### 2 cas de figure différents permettent de compléter cette démarche.

- En payant la CVEC car vous y êtes assujetti·e. Son montant est fixé à 100€.
- En étant exonéré·e de la CVEC. Dans ce cas, vous ne paierez rien.

#### Dans les deux cas, vous pourrez, à l'issue de la démarche, obtenir une attestation d'acquittement de la CVEC.

- Vous devez fournir cette attestation à votre établissement d'enseignement supérieur.
- Notez bien que votre établissement ne pourra pas finaliser votre inscription sans cette attestation.

#### Les quatre types d'étudiants exonérés du paiement de cette contribution sont...

- Les boursiers\* ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des <u>aides spécifiques</u> annuelles, les étudiants réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile disposant du droit de se maintenir sur le territoire
- \* bourses sur critères sociaux gérées par le Crous (Enseignement supérieur, Culture, Agriculture, ...), bourses du gouvernement français (BGF)

En revanche, ne sont pas concernées les bourses d'un gouvernement étranger (BGE), bourses versées par une structure privée (par exemple, une fondation)

### **Cas particuliers**

Si vous êtes inscrit·e en formation initiale par la voie de **l'apprentissage**, vous devez effectuer la démarche mais vous pouvez demander le remboursement à votre employeur.

Si vous êtes inscrit·e en **CPGE** (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles), vous devez effectuer la démarche au titre de votre inscription à l'université.

Si vous êtes inscrit·e en **formation continue** (formation prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur), vous n'êtes pas concerné·e par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

Si vous êtes étudiant·e en programme d'échange international, en France, vous n'êtes pas concerné·e par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

# 9, 10 et 11 CURSUS ANTERIEUR

#### Dernier établissement fréquenté :

Inscrire le type d'établissement fréquenté en dernier dans votre cursus et préciser l'année et la localisation.

**Situation 2022-2023** : Inscrire votre situation en 2022-2023 : si vous étiez scolarisé, préciser la localisation.

**Dernier diplôme obtenu** : Inscrire le type de dernier diplôme obtenu et préciser l'année et le lieu d'obtention.

Nota : selon les cas rencontrés, la localisation peut être similaire et/ou différente dans les trois rubriques.

### 12 INSCRIPTION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT POUR CETTE ANNEE

Si vous possédez pour l'année universitaire 2023-2024 une inscription dans un autre établissement, inscrire le type d'établissement fréquenté et préciser la localisation.

# 15 DROITS DIFFÉRENCIÉS

Situation	Justificatifs à fournir
□Québec	Passeport canadien + Carte d'assurance maladie québécoise
☐Réfugié/Protection subsidiaire	Titre de séjour portant la mention « Résident »
☐ Domicile fiscal ou rattachement en France depuis + de 2 ans	3 avis d'imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2020, 2021 et 2022 portant sur les revenus 2019, 2020 et 2021 de l'étudiant ou du foyer fiscal auquel il est rattaché et copie d'une déclaration de revenus sur laquelle l'état civil de l'étudiant est mentionné
☐ Résident de longue durée	Carte de « résident longue durée » ou certificat de résidence algérien.  Si étudiant mineur : carte de résident du parent (ou tuteur) + preuve de rattachement de l'étudiant (état civil ou rattachement)
☐ Inscrit en 22-23 dans une université ou école dépendant du MESRI ou un centre de FLE en France	Carte d'étudiant 22-23 ou attestation d'inscription à un centre listé sur <u>www.fle.fr</u>
☐ Bourse du Gouvernement français	Notification du CROUS
☐ Exonération de l'Ambassade	Attestation d'attribution d'exonération délivrée par le MAE